



Police partout

Quand la police met la pression sur un mineur pour une histoire d'autocollants.

Le 31 mars, un de nos jeunes adhérent.e.s, mineur, encore lycéen, s'est vu remettre une convocation, où aucun motif n'est mentionné, pour se présenter au commissariat de la ville d'Hagondange le 13 avril 2021.

Seule apparait la mention :

" avocat - si pas d'avocat commis d'office avec placement en GAV".

Le début de l'acharnement commence en janvier dernier où le camarade a été contrôlé dans sa ville de résidence, Rombas, alors qu'il se rendait à une manifestation en solidarité avec les AED en grève. Les policiers municipaux ont décidé de s'en prendre à lui car il portait un drapeau et avait un mégaphone sous le bras. Il s'avère que ce jour, il était en possession de stickers de notre organisation ainsi que de la Fédération Anarchiste dont il fait également parti. Les policiers ont alors saisi son stock d'une vingtaine d'autocollants et ont prit son nom.

Il reçoit une première convocation, sans aucun motif, où on lui demande de se présenter le 31 mars au commissariat de Rombas. C'est à ce moment qu'on lui remet en main propre une deuxième convocation, toujours sans motif, pour le 13 avril.

Cet acharnement envers un de nos militants est inacceptable. De plus cette convocation transgresse le droit : le motif de la convocation doit toujours être mentionné

"Avant d'être entendu, vous devez être informé de la nature, de la date et du lieu de l'infraction reprochée."

Le syndicat CNT Sest Lorraine dénonce avec fermeté la pression des forces de l'ordre à l'égard de l'un de nos camarades, mineur de surcroit.

Nous appuierons humainement et financièrement sa famille dans le volet juridique et ce par tous les moyens que nous jugerons utiles.

Si tu t'en prends à un.e,
tu t'en prends à tou.te.s !

Syndicat CNT des travailleuses et des travailleurs
de la Santé, de l'Éducation, du Social et de la Territoriale de Lorraine

